

Sebourg, le 28 Novembre 2024

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant la demande effectuée par la Société Coficiel de Dunkerque, concernant la livraison de modulaires au niveau du carrefour des rues de la Grande Cavée, de Remonval et des Bourgeois le 04 Décembre 2024, de 8h à 17h,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter la livraison de ces modulaires et pour éviter tout accident, à cet endroit, le 04 Décembre 2024 (de 8h à 17h),

ARRETE

ARTICLE 1 : Durant cette livraison, les rues de la Grande Cavée, de Remonval et des Bourgeois seront barrées à la circulation.

ARTICLE 2 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par les Services Techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Nicollin à Villeneuve d'Ascq ;
- Monsieur le Directeur de la Société Coficiel de Dunkerque ;
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Sebourg ;

Publié sur le site
Internet

le 29.11.2024



Le Maire de Sebourg,

Bruno CELLIER